

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE**Le 13 décembre 2005****Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières publient des lignes directrices concernant l'information continue des petits émetteurs**

Montréal – Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) publient aujourd'hui l'Avis 51-316 du personnel des ACVM, *Examen des documents d'information continue des petits émetteurs*, qui est conçu pour aider les petits émetteurs à comprendre leurs obligations d'information continue.

L'avis fait état des lacunes couramment relevées dans les documents d'information continue des petits émetteurs en mettant l'accent sur les états financiers et le rapport de gestion. « Cet avis sera un excellent outil pour les petits émetteurs, car il explique certaines des lacunes les plus courantes dans les documents d'information continue et les aidera à remplir leurs obligations en la matière », a déclaré Jean St-Gelais, président des ACVM et président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers.

Pour s'assurer que les lignes directrices sont portées à l'attention des petits émetteurs, les ACVM enverront l'avis par courrier électronique à tous les émetteurs dont l'actif est inférieur à 25 millions de dollars. La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario l'enverra également par la poste aux émetteurs ontariens dont l'actif est inférieur à 5 millions de dollars.

« Les petits émetteurs constituent un segment significatif de l'ensemble des émetteurs canadiens. Or, tous les émetteurs, qu'ils soient grands ou petits, doivent se conformer à la réglementation en valeurs mobilières. Nous estimons que cet avis permettra de corriger efficacement certaines des lacunes que nous avons constatées, notamment chez les petits émetteurs », a affirmé M. St-Gelais.

L'Avis 51-316 du personnel des ACVM, *Examen des documents d'information continue des petits émetteurs* est disponible sur le site Web de plusieurs membres des ACVM.

Les ACVM sont le conseil composé des autorités provinciales et territoriales en valeurs mobilières. Elles coordonnent et harmonisent la réglementation des marchés des capitaux du Canada.

Autorité des marchés financiers Philippe Roy (514) 940-2176 1-800-361-5072 (sans frais au Québec) www.lautorite.qc.ca	Alberta Securities Commission Siobhan Vinish (403) 297-4481 www.albertasecurities.com
Commission des valeurs mobilières du Manitoba Ainsley Cunningham (204) 945-4733 1-800-655-5244 (sans frais au Manitoba) www.msc.gov.mb.ca	Commission des valeurs mobilières de l'Ontario Eric Pelletier (416) 595-8913 1-877-785-1555 (sans frais au Canada) www.osc.gov.on.ca
British Columbia Securities Commission Andrew Poon (604) 899-6880 1-800-373-6393 (sans frais en Colombie-Britannique et en Alberta) www.bcsc.bc.ca	Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick Pierre Thibodeau (506) 643-7751 1-866-933-2222 (sans frais au Nouveau-Brunswick) www.nbsc-cvmnb.ca
Nova Scotia Securities Commission Scott Peacock (902) 424-6179 www.gov.ns.ca/nssc	Securities Commission of Newfoundland and Labrador Susan W. Powell (709) 729-4875 www.gov.nl.ca/scon
Registraire des valeurs mobilières Territoires du Nord-Ouest Gary MacDougall Gary_macdougall@gov.nt.ca www.justice.gov.nt.ca	Prince Edward Island Office of the Attorney General Marc Gallant (902) 368-4552 www.gov.pe.ca
Saskatchewan Financial Services Commission Patti Pacholek (306) 787-5871 www.sfsc.gov.sk.ca	Registraire des valeurs mobilières (Yukon) Richard Roberts (867) 667-5225